

Conseil municipal du Lundi 14 avril 2008

Procès-verbal de séance

Le Conseil Municipal, convoqué le mardi 8 avril 2008, s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de ville, le lundi 14 avril 2008, sous la présidence de Monsieur Didier MANDELLI, Maire.

Etaient présents : 28 conseillers formant la majorité des membres en exercice.

Didier MANDELLI – Sabine ROIRAND – Jean-Claude GAUVRIT – Raphaëlle PENISSON-PACREAU – Daniel HERVOUET – Josiane FRIMAUDEAU – Philippe SEGUIN – Dany PELE – Sylvie BARRE – Brigitte RABOUIN – Rémy VACHON – Jeanne REMAUD – Fabrice GUILLET – Fernande JAUFFRIT – Thierry ORCEAU – Colette FREARD – Christian MASSONNEAU – Annick BLE – Jean MIGNET – Fabien LOPEZ – Béatrice MOREAU – Didier CHARBONNIER – Katrine BOISSEAU – Fabrice PRAUD – Didier CHIRON – Annick COMTE - Laurent BUTEAU – Francine PERRIN.

Arrivée de Madame Annick COMTE à 20 H 30.

Absente : 1 conseillère

Christelle ROUX

.....

En application de l'article L 2121-15 du CGCT, Madame Annick BLE est désignée secrétaire de séance.

• **Approbation du procès-verbal de séance du mardi 1^{er} avril 2008**

Monsieur Didier CHIRON relève qu'il n'a pas été porté dans le procès-verbal du Conseil municipal du 1^{er} avril 2008, les remarques formulées par Madame Francine PERRIN sur un document joint durant la discussion sur les taux.

Monsieur le Maire répond que selon lui cette intervention portait sur la forme de la présentation et non sur le fond du sujet traité, et que par conséquent cette remarque n'avait pas été notée dans le procès-verbal.

Monsieur Laurent BUTEAU demande ensuite pour quelle raison le procès-verbal a été diffusé sur le site internet de la commune dès vendredi 11 avril alors qu'il est soumis à l'approbation du Conseil le 14 avril.

Monsieur le Maire répond que le compte-rendu doit être affiché en mairie, transmis à la presse et aux conseillers dans un délai imparti et que conventionnellement ces deux documents reprennent une rédaction similaire.

A l'issue de ces échanges, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du mardi 1^{er} avril 2008.

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

• **Approbation des comptes de gestion et administratifs 2007 – Affectation des résultats**

Madame Sabine ROIRAND, 1^{ère} adjointe au Maire, est désignée pour présider la séance durant l'examen de cette question, Monsieur le Maire quitte la séance.

- Budget principal

Madame Sabine ROIRAND, première adjointe, expose aux membres du Conseil municipal que la réglementation relative à la comptabilité M14 impose d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement de l'exercice 2007 qui est arrêté à la somme de 1 085 188.34 €.

Le déficit constaté pour la section d'investissement s'élève à 997 844.99 €. Il est proposé au Conseil municipal d'affecter en recettes d'investissement du budget primitif 2008 la totalité du résultat de clôture de la section de fonctionnement, soit 1 085 188.34 € à l'article 1068.

Le Conseil municipal après avoir procédé à l'examen du compte administratif 2007 et du compte de gestion du receveur et après en avoir délibéré, à la majorité des voix (24 pour et 3 abstentions) :

- accepte les écritures d'affectation du résultat,
- approuve le compte administratif 2007 hors de la présence de Monsieur le Maire,
- approuve le compte de gestion du receveur conforme aux écritures de l'ordonnateur.

- Budget annexe – Assainissement

Madame Sabine ROIRAND, première adjointe, expose aux membres du Conseil municipal qu'en application de la réglementation relative à la comptabilité M49, il convient, concernant le budget annexe assainissement d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2007.

Les résultats sont les suivants :

- résultat de clôture 2007 : section de fonctionnement est de 78 184.71 €
- résultat de clôture 2007 : section investissement est de 25 161.29 € repris au budget primitif 2008 à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Il propose d'affecter le résultat de la section de fonctionnement en financement de la section d'investissement soit un montant de 78 184.71€ inscrit à l'article 106.

Le Conseil municipal après avoir procédé à l'examen du compte administratif 2007 et du compte de gestion du receveur et après en avoir délibéré, à la majorité des voix (24 pour et 3 abstentions) :

- accepte les écritures d'affectation du résultat,
- approuve le compte administratif 2007 hors de la présence de Monsieur le Maire,
- approuve le compte de gestion du receveur conforme aux écritures de l'ordonnateur.

- Budget annexe – Activités économiques

Madame Sabine ROIRAND, première adjointe, expose aux membres du Conseil municipal qu'en application de la réglementation relative à la comptabilité M14, il convient, concernant le budget annexe activités économiques d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2007.

Les résultats sont les suivants :

- résultat de clôture 2007 : section de fonctionnement est de 7 080.70 €. Ce montant sera inscrit en recettes d'investissement à l'article 1068.
- résultat de clôture 2007 : section investissement est de – 137 016.70 € repris au budget primitif 2008 à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Le Conseil municipal après avoir procédé à l'examen du compte administratif 2007 et du compte de gestion du receveur et après en avoir délibéré, à la majorité des voix (24 pour et 3 abstentions) :

- accepte les écritures d'affectation du résultat,
- approuve le compte administratif 2007 hors de la présence de Monsieur le Maire,
- approuve le compte de gestion du receveur conforme aux écritures de l'ordonnateur.

- Budget annexe – Lotissement

Madame Sabine ROIRAND, première adjointe, expose aux membres du Conseil municipal qu'en application de la réglementation relative à la comptabilité M14, il convient, concernant le budget annexe lotissement d'approuver le compte administratif et le compte de gestion 2007.

Les résultats sont les suivants :

- résultat de clôture 2007 : section de fonctionnement est de 0 €
- résultat de clôture 2007 : section investissement est de – 520 997 € repris au budget primitif 2008 à l'article 001 en dépenses d'investissement.

Le Conseil municipal après avoir procédé à l'examen du compte administratif 2007 et du compte de gestion du receveur et après en avoir délibéré, à la majorité des voix (24 pour et 3 abstentions) :

- accepte les écritures d'affectation du résultat,
- approuve le compte administratif 2007 hors de la présence de Monsieur le Maire,
- approuve le compte de gestion du receveur conforme aux écritures de l'ordonnateur.

A l'issue de ces votes, Monsieur le Maire revient dans la salle du Conseil municipal, et reprend la présidence de la séance.

Arrivée de Madame Annick COMTE.

• Modalités d'organisation de la journée de solidarité pour les services communaux

Monsieur Maire expose au Conseil municipal que la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées a institué, à compter du 1^{er} janvier 2005, une journée supplémentaire de travail, dite de « solidarité ». Pour les services communaux, elle a été fixée le lundi de la Pentecôte.

Suite à l'annonce du Gouvernement sur la souplesse qu'il souhaitait donner à ce principe, l'Assemblée Nationale a adopté, le mercredi 26 mars 2008, le projet de loi modifiant certaines dispositions, notamment celles liées aux modalités d'accomplissement de cette journée. La loi devrait entrer en vigueur dès cette année.

Après réflexion, il est proposé de modifier dès à présent l'organisation de cette journée comme suit :

- le lundi de Pentecôte sera de nouveau chômé
- pour les agents exerçant à 39 heures, une journée sera décomptée des jours de réduction de temps de travail alloués pour l'année
- les agents exerçant à 35 heures devront travailler 7 heures supplémentaires dans l'année
- pour les agents exerçant à temps non complet, les 7 heures devront être réalisées dans l'année, au prorata de la quotité du temps de travail.

Le Comité Technique Paritaire a été saisi pour avis.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'adopter ces nouvelles dispositions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte les nouvelles modalités d'organisation de la « journée de solidarité » pour les services communaux
- décide que ces dispositions sont applicables à compter de cette année.

• Création du budget annexe ZAC

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 10 juillet 2006, le Conseil municipal a décidé la création d'une Zone d'Aménagement Concerté (ZAC).

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu pour réaliser cette zone de créer un budget annexe au budget communal, et ce, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et à l'instruction comptable et budgétaire M14.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- la création au 14 avril 2008 du budget annexe relatif à la Zone d'Aménagement Concerté qui sera dénommé « budget annexe ZAC ».

Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2008 de ce budget annexe.

• Attribution des subventions aux associations

En préambule, Monsieur le Maire présente les modalités d'attribution des subventions aux associations et retrace le partenariat et l'écoute réciproque mis en place avec chacune d'entre elles.

Monsieur le Maire précise ensuite que certaines précautions sont à prendre de la part des conseillers municipaux en tant que membres d'associations, lorsqu'ils sont amenés à voter sur la participation financière versée par la commune à ces associations.

Monsieur le Maire demande donc que chaque conseiller municipal déclare son appartenance aux différentes associations dont il est membre au moment du vote de subvention à ces dernières et qu'il ne délibère donc pas pour cette participation financière.

Monsieur le Maire présente ensuite les subventions par thème (éducatif et social, sports et loisirs, divers).

Concernant les subventions aux associations inscrites sous le thème "divers", le Conseil municipal approuve à l'unanimité les propositions de subventions pour l'année 2008, autorise Monsieur le Maire à les signer et à procéder à la liquidation desdites sommes sur le budget 2008 :

DIVERS

319 – UCAP	6 000 €
317 – Randonnée "Entre Vie et Yon"	31 €
310 – Mutilés du travail – FNATH	120 €
309 – Mutilés de guerre – AGMG	64 €
308 – Croix d'Or	400 €
307 – Amicale des donneurs de sang	50 €
304 – Mutuelle Nationale Territoriale	2 343 €
303 – Amicale du personnel communal	4 000 €
302 – UNC – AFN	400 €
301 B – Centre de secours JSP – SAP	900 €
301 – Amicale des sapeurs pompiers	1 750 €

Concernant les subventions aux associations inscrites sous le thème "éducatif et social", le Conseil municipal approuve à l'unanimité des votants - moins les voies des conseillers ne pouvant participer compte tenu de leur appartenance à une association – les propositions de subventions pour l'année 2008, autorise Monsieur le Maire à les signer et à procéder à la liquidation desdites sommes sur le budget 2008.

Les conseillers ne prenant pas part au vote d'attribution de subventions aux associations sont :

- Monsieur Didier CHARBONNIER, pour l'OGEC et l'APPEL du Sacré Cœur
- Monsieur Jean MIGNET, pour les Papillons Blancs de Vendée et l'ADAPEI

- Madame Francine PERRIN, pour l'amicale laïque
- Madame Annick BLE, pour les assistantes maternelles "Bébé Chou"
- Madame Béatrice MOREAU, pour les assistantes maternelles "Bébé Chou"
- Monsieur Didier CHIRON, pour l'association des parents d'élèves St Exupéry
- Monsieur Laurent BUTON, pour l'association des parents d'élèves St Exupéry
- Madame Raphaëlle PENISSON-PACREAU, pour l'association des parents d'élèves du Beignon-Basset
- Monsieur Fabien LOPEZ, pour l'amicale du Beignon-Basset
- Madame Sylvie BARRE, pour l'amicale du Beignon-Basset
- Madame Katrine BOISSEAU, pour l'amicale du Beignon-Basset
- Madame Brigitte RABOUIN, pour SOLIDAVIE, FR Foyer de jeunes, FR camp de jeunes, FR Zébulon Année, FR Zébulon été et mini-camp, FR transport intercommunal, FR transport primaire

EDUCATIF et SOCIAL

399- OGEC	354 139 € ⁶	305 – Amicale laïque	1 000 €
235- Les Genots de la Vie (Théâtre)	1 250 €	217- Classes de Découvertes	2 952 € ²
234- FR Atelier du Temps Libre	400 €	- École Sacré Cœur	1 656 €
233- FR Aide Aux Devoirs	275 €	- École élémentaire Bourg	1 296 €
229- CCAS	5 675 €	216- APEL Sacré-Cœur	10 833 €
228- Assistantes Maternelles	1 050 €	215- ASS. Parents d'élèves St Exupéry	120 €
227- Secours Catholique	450 €	214B Parents d'élèves Public Beignon Ba.	2 562 € ³
226- Banque Alimentaire	150 €	214- Parents d'élèves Public Bourg	5 990 € ³
225- Cicadelle	300 €	213- RASED - Psychologue Scolaire	784 €
224- Atelier Magenta	900€	210- Amicale Du Beignon Basset	8 000 €
223- ECOLES de MUSIQUE	4 005 € ⁵	208- Solidavie	121 916 €
- Communale: Fonctionnement	3 690 €	207- F.R. Foyer de Jeunes	2 000 €
- Intercommunale « Les Lucs sur Boulogne »	90 €	206- CLSH Beignon-Basset & Mini Camp	4 926 € ¹
- Nationale « La Roche sur Yon »	225 €	205- F.R. Camp De Jeunes	2 100 € ²
222- Papillons Blancs – ADAPEI	350 €	204- FR Zébulon Année	9 630 € ¹
220- Maison Familiale du Poiré	550 €	203- FR Zébulon été & Mini-Camp	4 100 € ¹
219- Admr	10 944 €	202- FR Transport Intercommunal	1 281 €
218- Cantines	92 000 € ⁴	201- FR Transport Primaire	3 050 €

1- Estimation sur la base de 2.40€/j/enfant pour l'accueil traditionnel et 6€/j/enfants pour les camps et mini-camp

2- Estimation sur la base de 6€/j/enfant pour les camps

3- Estimation sur la base de 18.30€/élève

4- Estimation sur la base de 0,84€/repas

5- Estimation sur la base de 45€/élève, pour l'école nationale et intercommunale

6- Estimation sur la base 597.20€/élève et 593 élèves recensés

Monsieur le Maire présente ensuite les subventions aux associations sportives et de loisirs. Monsieur Didier CHIRON intervient pour marquer sa désapprobation quant à l'attribution de la subvention à une association sportive qui représente 51 % du montant alloué à l'ensemble des associations sportives et de loisirs. Il précise qu'aucun caractère exceptionnel ne justifie cette subvention, et que cela ne s'inscrit pas dans la logique d'attribution présentée par Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire explique et maintient que cette subvention à un caractère exceptionnel et qu'elle est liée à l'image véhiculée et aux retombées bénéfiques pour notre commune à travers ce moment exceptionnel que l'association a vécu.

Monsieur le Maire précise enfin que la subvention retrouvera l'an prochain un niveau conforme à ce qui était pratiqué les années précédentes.

A l'issue de cet échange, le Conseil municipal à la majorité des voix (4 contre et unanimité des votants moins les voix des conseillers ne pouvant participer compte tenu leur appartenance à une association), les propositions de subventions aux associations inscrites sous le thème "sports et loisirs" pour l'année 2008, autorise Monsieur le Maire à les signer et à procéder à la liquidation desdites sommes sur le budget 2008.

Les conseillers ne prenant pas part au vote d'attribution de subventions aux associations sont :

- Madame Brigitte RABOUIN, pour Club loisirs et création, FR Danse
- Monsieur Philippe SEGUIN, pour Poiré Tourisme
- Madame Colette FREARD, pour Poiré Tourisme
- Monsieur Thierry ORCEAU, pour JA Basket
- Madame Béatrice MOREAU, pour JA Basket

SPORTS et LOISIRS

130 – les genêts du palet	300 €	111- Yoga "Soleil et Vie »	110 €
129 – Automobiles sur terre	300 €	110- Judo Club	1 000 €
128- Futsal	700 €	109- Amicale Cycliste (ACPV)	4 450 €
125- Club de Karaté	650 €	108- Triathlon Club De Le Vie	5 500 €
123- Jogging Club de la Vie	4 200 €	107- Tennis de Table A.L	2 500 €
122- Club Retraités Sportifs	150 €	106- J.A. Patins a Roulettes	4 000 €
121- Art & Fil	200 €	105- J.A. Gymnastique Volontaire	1 100 €
120- Chantevie	200 €	104- J.A. Twirling	1 000 €
117- Poiré Sport Auto	500 €	102- J.A. Basket	13 500 €
116- J.A. Fanfare	1 400 €	103- J.A. Tennis	250 €
115- FR Club loisirs et création	200 €	101- Poiré sur Vie Vendée football	47 500 €
114- F.R. Danse	1 700 €		
112- Poiré Tourisme	500 €		

• Détermination des taux de contributions directes (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties)

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que vu les différents travaux d'investissement engagés et prévus, il est nécessaire d'augmenter les taux des trois taxes directes locales.

Il est proposé au Conseil municipal une augmentation de 2%, soit l'application des taux suivants :

- taxe d'habitation : 17,43%
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 14,25%
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 42,97%

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité des voix (24 pour et 4 abstentions), décide :

- d'augmenter les taux des taxes d'habitation, foncière sur les propriétés bâties, foncière sur les propriétés non bâties de 2 %,
- de fixer les taux :

taxe d'habitation.....	17,43 %
taxe foncière propriétés bâties.....	14,25 %
taxe foncière propriétés non bâties..	42,97 %
- d'appliquer ces dispositions à compte de cette année 2008

• Approbation des budgets primitifs 2008

Les différents budgets primitifs 2008 sont présentés au Conseil municipal, par chapitre et service.

Les budgets s'équilibrent comme suit :

– Budget principal

Dépenses de fonctionnement	5 673 629 €
Recettes de fonctionnement	5 673 629 €
Dépenses d'investissement	11 551 590 €
Recettes d'investissement	11 551 590 €

– Budget annexe – Assainissement

Dépenses d'exploitation	807 203 €
Recettes d'exploitation	807 203 €
Dépenses d'investissement	503 486 €
Recettes d'investissement	503 486 €

– Budget annexe – Activités économiques

Dépenses de fonctionnement	100 885 €
Recettes de fonctionnement	100 885 €
Dépenses d'investissement	1 490 481 €
Recettes d'investissement	1 490 481 €

– Budget annexe – Lotissement

Dépenses de fonctionnement	963 000 €
Recettes de fonctionnement	963 000 €
Dépenses d'investissement	1 120 997 €
Recettes d'investissement	1 120 997 €

Après en avoir délibéré, à la majorité des voix (24 pour et 4 abstentions), le Conseil municipal décide :

- d'approuver les budgets primitifs 2008 du budget principal et des budgets annexes assainissement, activités économiques et lotissements.

– Budget annexe – ZAC

Dépenses de fonctionnement	7 071 151 €
Recettes de fonctionnement	7 071 151 €
Dépenses d'investissement	4 032 920 €
Recettes d'investissement	4 032 920 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

AFFAIRES DIVERSES

- Avis du Conseil municipal sur le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin versant de la Vie et du Jaunay

Monsieur le Maire présente le SAGE à l'ensemble du Conseil municipal.

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant de la Vie et du Jaunay a été adopté par la Commission Locale de l'Eau lors de sa réunion du 14 décembre 2007. Elaboré avec l'ensemble des acteurs du territoire depuis 2004 afin de satisfaire aux objectifs de sécurisation de la ressource en eau et d'amélioration de la qualité des eaux, ce projet entre maintenant dans une phase de consultation des collectivités.

Fixé par arrêté préfectoral du 5 mars 2001, le périmètre du SAGE englobe les bassins de la Vie, du Jaunay et du Ligneron. Il s'étend sur 780 km². 37 communes du département de la Vendée sont incluses pour tout ou partie dans ce périmètre.

Sept cantons et huit Communautés de communes sont inclus dans ce périmètre.

Monsieur le Maire expose ensuite l'ensemble des objectifs du plan d'aménagement et de gestion durable ainsi que les actions de mises en œuvre.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'émettre un avis favorable au projet de SAGE.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner un avis favorable au projet de SAGE du bassin de la Vie et du Jaunay.

- Monsieur le Maire présente ensuite un courrier reçu de l'inspection académique de la Vendée qui demande au Conseil municipal de se prononcer par avis sur la création d'une sixième classe à l'école primaire de l'Idonnière.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- de donner un avis favorable à la création d'une sixième classe à l'école primaire de l'Idonnière pour la rentrée 2008.

- Monsieur Daniel HERVOUET informe les membres du Conseil municipal qu'une réunion d'information à l'attention de l'ensemble des conseillers municipaux se tiendra le mercredi 30 avril 2008 à 20 heures en salle du Conseil municipal.

- Madame Sabine ROIRAND informe que la première réunion du CCAS aura lieu le mardi 29 avril 2008 à 20 heures, et que les membres recevront prochainement une convocation.

- Monsieur Didier CHIRON souhaite savoir sous quel délai, le règlement intérieur du Conseil municipal sera présenté. Monsieur le Maire informe qu'un projet de règlement sera remis à chaque conseiller municipal lors de la réunion de travail sur la ZAC, le 30 avril prochain et que le vote sur le règlement sera à l'ordre du jour d'un prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 H 25.

La secrétaire de séance,

Annick BLE